

Agrément des agents de controle des organismes des caisses de mutualité sociale agricole

RS52 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	345
Formacode(s)	13213
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	31/12/2021

Certificateur(s)

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE · SIRET : 11007001800012

Partenaires habilités

1 organisme habilité, d'après la liste publiée par France compétences : 1 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
SYNDIC FORMAT PERSON ORGANIS SECUR AGRIC	32775448700038	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le champ d'utilisation est le secteur de l'agriculture. Contrôle et inspection recouvrant les différentes législations (famille, retraite, santé, cotisations...).

Maîtriser les compétences et les connaissances relatives au métier d'Agent de controle

Pouvoir exercer le métier d'Agent de controle en MSA

COMPÉTENCES ATTESTÉES

CONNAITRE L'ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL :

- Connaître l'environnement professionnel
- Connaître les grandes évolutions susceptibles d'impacter le contrôle

CONNAITRE LE METIER DE CONTROLEUR :

- S'approprier les domaines de compétences et les domaines d'attribution de contrôleur
- Identifier les droits et obligations des parties

REALISER LES CONTROLES :

- S'approprier une méthodologie de contrôle et d'enquêtes
- Effectuer les contrôles dans les différentes branches

RENDRE COMPTE DES CONTROLES :

- Rendre compte du contrôle effectué résultant des enquêtes

CONNAITRE L'ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL :

- Connaître l'environnement professionnel
- Connaître les grandes évolutions susceptibles d'impacter le contrôle

CONNAITRE LE METIER DE CONTROLEUR :

- S'approprier les domaines de compétences et les domaines d'attribution de contrôleur
- Identifier les droits et obligations des parties

REALISER LES CONTROLES :

- S'approprier une méthodologie de contrôle et d'enquêtes
- Effectuer les contrôles dans les différentes branches

RENDRE COMPTE DES CONTROLES :

- Rendre compte du contrôle effectué résultant des enquêtes

Secteur d'activité et type d'emploi

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

{""Arrêté du 21 février 2001 déterminant les conditions d'agrément des agents de contrôle des caisses de mutualité sociale agricole""}

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

- Etre recruté et affecté au service contrôle en qualité d'agent de contrôle stagiaire au sein de la MSA et prendre ses fonctions d'agent de contrôle au cours du cycle 1 de la formation
- Etre en possession d'une autorisation provisoire d'exercer les fonctions d'agent de contrôle délivrée par le préfet (ou demande en cours).
- Avoir un tuteur désigné
- Avoir réussi l'examen d'entrée au cycle de formation : l'examen comporte 2 épreuves écrites en comptabilité (QCM) et en droits des sociétés (note de synthèse) et une épreuve orale devant un jury composé d'un représentant de la CCMSA, d'un agent de direction d'une MSA, d'un responsable contrôle MSA (présentation du candidat, motivations)

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	31/12/2021
-------------------------------------	------------

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/52/>